

le pays comme nous l'avons fait en mettant le pavillon rouge au rancart, tout en utilisant certains symboles connus, selon la recommandation faite au comité.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, à mesure qu'approche l'heure de trancher la question du drapeau national, chaque député sait qu'il lui incombe d'agir dans l'intérêt le mieux compris de tous les Canadiens, actuels et futurs. C'est le moment, plus que jamais, de soigner notre langage et d'afficher un désintéressement digne des vrais patriotes. Chacun de nous, je le sais, aime d'un amour ineffable le Canada, ses lacs tranquilles où se mirent la splendeur du ciel et l'ombre des forêts; son vaste firmament qu'embrase le soleil couchant; ses longues collines, basses et imprécises, sauvages; ses montagnes arides—des lieux tels que Heart's-Delight, Val-d'Or, Red-Deer, Nakusp. Où trouver le drapeau qui puisse rendre justice à tout cela?

Pour ma part, après avoir passé six semaines avec eux, je n'éprouve que du respect et de l'estime pour chaque autre membre du comité. C'est de tout cœur que j'appuie le comité quand il recommande que le drapeau national du Canada soit un drapeau rouge dont les proportions sont de deux de longueur sur un de largeur, à carré blanc au centre, et portant, largeur accolée à la hampe, une seule feuille d'érable rouge en son centre ou en termes d'héraldique, gueules sur pal d'argent canadien une feuille d'érable de la première couleur.

Je voudrais rappeler aux députés que c'est la troisième fois qu'un comité du drapeau est désigné à la Chambre des communes du Canada. Si les députés veulent bien se reporter au hansard du 17 juin 1925, à la page 4351, ils constateront qu'une question a été soulevée par M. T. Church demandant au très honorable Mackenzie King quels sont ceux qui demandent un tel drapeau canadien et un tel changement, et pourquoi. Le premier ministre a fait part de la nomination d'un comité consultatif composé de MM. G. J. Desbarats, C. M. G., sous-ministre de la Défense nationale; Thomas Mulvey, B.A., C.R., sous-secrétaire d'État; A. G. Doughty, C.M.G., LL. D., archiviste fédéral; du commodore Walter Hose, C.B.E., A.D.C., directeur du service naval; du major général H. A. Panet, C.B., C.M.G., D.S.O., adjudant général et du capitaine de groupe J. S. Scott, C.M., A.F.C., A.D.C., directeur suppléant du corps d'aviation royal canadien.

J'estime qu'il est déplorable que, par suite de vives objections à la composition de ce comité, nonobstant le fait que deux des membres étaient membres du comité original des armoiries nommé par sir Robert Borden, on y ait effectivement mis fin sans prendre aucune mesure.

[M. Rapp.]

Vous vous souviendrez alors, monsieur l'Orateur, que le 6 novembre 1945, comme en fait foi le hansard, le premier ministre a constitué un comité chargé d'étudier un modèle convenable et d'en faire rapport. Ainsi, en fait, quand le ministre de la Justice (M. Favreau) a fait rapport à la Chambre de l'établissement d'un comité spécial chargé d'étudier le drapeau canadien le 10 septembre 1964, c'était la troisième fois que cette nation souveraine essayait d'établir un symbole de sa souveraineté.

Ce n'est pas une question de date récente et elle ne fait pas que commencer à précéder les Canadiens. Elle remonte à bien longtemps. J'ai sous les yeux un article de M. John S. Ewart, C.R., paru dans une revue canadienne en 1907. J'aimerais en lire deux courts extraits. M. Ewart disait:

Un drapeau devrait indiquer clairement la souveraineté de l'État qu'il représente.

Voici le deuxième extrait:

La fierté du Canada exige que la reconnaissance de son droit à l'autonomie, de son identité nationale et de son égalité avec le Royaume-Uni ne soit pas acceptée d'emblée aux conférences impériales, mais qu'elle se réfère dans le drapeau de ce dominion.

Il y a quelques semaines, lors d'une visite aux archives, j'ai remarqué particulièrement le *Royal Reader* de la Nouvelle-Écosse, ouvrage captivant, coûtant 11c. et publié à l'usage des étudiants par la *T. Eaton Company Limited* de Toronto et de Winnipeg. On y voit un drapeau déployé au-dessus d'un érable et les mots suivants: L'Union Jack, emblème que nous chérissons, protège notre érable. Nous cherchons actuellement moins un changement radical, qu'un déplacement de l'accent d'importance. Le révérend Union Jack subsistera à jamais et perpétuera le souvenir de notre patrimoine, même s'il est remplacé par le pavillon de notre État souverain. En octobre 1923, à Montréal, David Lloyd George a parlé en ces termes de l'apport du Canada à la première guerre mondiale: «La feuille d'érable figure à jamais sur la bannière de l'histoire du monde». Il est grand temps que nous reconnaissons ce fait.

Nous avons découvert dans les archives un charmant petit ouvrage intitulé: *The Story of the Union Jack* où l'auteur, Barlow Cumberland, plaide la cause de la feuille d'érable. Soit dit en passant, cet article a été rédigé en 1897, et M. Cumberland y déclarait ceci:

Les drapeaux sont des signaux servant à transmettre des renseignements à distance; il faut, par conséquent, que leurs détails soient simples et soient reproduits en couleurs simples. La feuille d'érable se trouve en abondance dans chaque province du Canada.